

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception : 09/07/2021 Dossier complet le : 09/07/2021 N° d'enregistrement : F09321P0214

1. Intitulé du projet

Réhabilitation de la Route de Lenfant - Commune d'Aix-en-Provence

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale SPLA Pays d'Aix Territoires

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale M. Thierry COLOMBRO, Directeur

RCS / SIRET 5 2 0 6 6 8 4 4 3 0 0 0 1 0 Forme juridique SPLA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières	a) Construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des établissements public de coopération intercommunale non mentionnées aux b) et c) de la colonne précédente.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à la réhabilitation de la Route de Lenfant située sur la ville d'Aix-en-Provence au sein du Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence. Dans le cadre du projet, la chaussée sera élargie et il sera intégré des modes doux avec un trottoir et une piste cyclable bidirectionnelle. Le projet se raccordera d'un côté sur les aménagements réalisés récemment au niveau du chemin Albert Guigou à proximité de la RD9 et de l'autre côté sur les aménagements réalisés récemment au niveau de la route des Châteaux de Mont Robert. Le profil de la voirie projetée sera :

- Un fossé récupérant les eaux de la demi-chaussée, et accompagnée de 4 bassins de rétention,
- Une voirie à double sens de largeur 6 mètres sur tout le linéaire du tracé,
- Une noue de collecte et transit des eaux pluviales de la demi-chaussées, du trottoir et de la piste cyclable, cette noue sera de largeur 4 mètres,
- Un trottoir de largeur 1,5 mètres,
- Une piste cyclable bidirectionnelle de largeur 3 mètres,
- Un fossé de largeur variable récupérant les eaux des terres agricoles.

4.2 Objectifs du projet

La route de Lenfant constitue l'un des accès au Pôle d'Activités d'Aix-en-Provence et notamment à la ZAC de Lenfant depuis le village des Milles et l'échangeur 2 avec la RD9. Les caractéristiques de cette voie communale sont sous dimensionnées par rapport au trafic qu'elle supporte et est dépourvue d'aménagements pour les modes doux.

De nombreux accidents sont constatés sur cette route.

Afin de la sécuriser, il est proposé un élargissement de l'emprise de la route à 14,5 ml afin que les véhicules puissent correctement se croiser dans les deux sens de circulation.

Par ailleurs, l'élargissement de cette route permettra une meilleure circulation des poids lourds, qui représente 1.5 % du trafic sur cette route.

Enfin, le projet permettra :

- Aux modes doux (piétons et cycles) de circuler sur la Route de Lenfant;
- De gérer le pluvial sur tout le tracé;
- D'intégrer un éclairage des carrefours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Au vu du linéaire de voirie (environ 2,2 km), les travaux seront exécutés par tronçons, lesquels restent à déterminer.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La route ne change pas d'affectation. Elle sera juste élargie afin de diminuer le risque accidentogène.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?
 La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Sans objet

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Largeur de la voirie	14.5 ml
Longueur de la voirie	2 km

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Route de Lenfant
13290 Aix en Provence

(parcelle non cadastrée)

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ... Lat. ___° ___' ___" ...

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 53° 77' 61" 0 Lat. 43° 49' 64" 10

Point d'arrivée :

Long. 53° 96' 66" 5 Lat. 43° 48' 33" 58

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

[Empty text area for project description]

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans une ZNIEFF. Les ZNIEFF les plus proches sont : - à plus de 2 km : ZNIEFF terre 2 Plateau d'Arbois - Chaîne de Vitrolles - Plaine des Milles - à plus de 4 km: ZNIEFF terre 2 Massif du Montaiquet
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Aix-en-Provence est couverte par un Plan de Prévention des Bruits 2015-2020
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La Commune d'Aix-en-Provence est concernée par : - un plan de prévention des risques naturel Inondation approuvé le 02/03/20 - un plan de prévention des risques naturel Mouvement de terrains approuvé le 17/05/01 - un plan de prévention des risques naturel Retrait et Gonflement d'argiles approuvé le 27/06/12
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Le site Natura 2000 le plus proche est à plus de 5 km : Site Natura 2000 Directive Oiseaux - Plateau de l'Arbois (FR9312009)
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un apport en terre sera nécessaire pour niveler l'élargissement de la voie à certains endroits.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement de l'emprise de la Route de Lenfant empiétera sur des terrains situés en zone agricole. Cet élargissement est inscrit au PLU de la Ville d'Aix-en-Provence via un emplacement réservé : ER n°157 "aménagement de la Route de Lenfant".
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la consommation d'espaces agricoles puisque l'élargissement de la Route de Lenfant se fera sur des terres classées en zone agricole au PLU de la commune d'Aix-en-Provence, qui pour rappel, sont en emplacements réservés.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone faiblement à moyennement exposée (B2) du PPRN retrait et gonflement d'argiles.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet de réhabilitation de la Route de Lenfant n'engendrera pas de risques sanitaires. La route sera élargie afin d'éliminer le risque accidentogène.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera des déplacements mais pas de trafic supplémentaire.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le véhicules utilisant la Route sont source de bruit.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement de la Route engendrera des émissions lumineuses du fait des véhicules circulant de nuit avec les feux. Mais il n'en engendrera pas plus qu'il n'en existe aujourd'hui, puisqu'il n'est pas attendu de trafic supplémentaire.
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Des éclairages seront intégrés au niveau des carrefours.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'élargissement de la route est susceptible d'engendrer des rejets de pollution du fait des véhicules circulant, mais il n'en engendrera pas plus qu'il n'en existe aujourd'hui, puisqu'il n'est pas attendu de trafic supplémentaire.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Concernant les eaux pluviales, il sera réalisé 4 bassins de rétention, prévus en emplacement réservé au PLU de la commune : - ER n° 567 "Bassin de rétention lié à l'aménagement de la route de l'Enfant". - ER n° 568 "Bassin de rétention lié à l'aménagement de la route de l'Enfant". - ER n° 569 "Bassin de rétention lié à l'aménagement de la route de l'Enfant". - ER n° 570 "Bassin de rétention lié à l'aménagement de la route de l'Enfant".
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Quelques parties de terres cultivées en bout de parcelles feront place aux pistes cyclables et noues de récupération des eaux pluviales.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

A ce jour, la largeur actuelle de la Route de Lenfant est de 5 à 8 ml selon le tronçon. Après réalisation du projet, la voie fera 14,5 ml, ce qui ne semble pas avoir de réel impact sur l'environnement, au vu de l'enjeu accidentogène qu'il existe aujourd'hui. Le caractère sécuritaire est indispensable pour cette voie qui est un des accès principaux au Pôle d'Activités des Milles. Par conséquent, il ne semble pas nécessaire que le projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 5 - Extrait PLU précisant les emplacements réservés de la Route de Lenfant.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Aix-en-Provence le, 07/07/2021

Signature

Le Directeur
Thierry COLOMERO
